

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Commune - COMMUNE DE GRANDCHAMP DES FONTAINES (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 21440066500011

POSTE COMPTABLE : Trésorerie de NORT-sur-ERDRE

M. 14

Budget primitif

voté par nature

BUDGET : 15800 COMMUNE (3)

ANNEE 2022

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales (6)

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	7
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	11
B2 - Balance générale du budget - Recettes	13

III - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	15
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	18
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	20
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	22
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	24

IV - Annexes (7)

A - Eléments du bilan

A1 - Présentation croisée par fonction (1)	25
A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement	Sans Objet
A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement	Sans Objet
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	29
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	30
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	34
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	35
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	36
A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	38
A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes	39
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	40
A4 - Etat des provisions	Sans Objet
A5 - Etalement des provisions	Sans Objet
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	41
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	42
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
A7.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (3)	Sans Objet
A7.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (3)	Sans Objet
A8 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement (4)	44
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.6 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget (5)	Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	45
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1 - Etat du personnel	46
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (4)	49
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	50
C3.2 - Liste des établissements publics créés	51
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	52

D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures

D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	53
--	----

- (1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Elle n'a cependant pas à être produite par les services et activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.
- (2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT).
- (3) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers (art. L. 2313-1 du CGCT).
- (4) Ces états ne sont obligatoires que pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 du CGCT) et leurs établissements publics.
- (5) Si la commune ou l'établissement décide d'attribuer des subventions dans le cadre du budget dans les conditions décrites à l'article L. 2311-7 du CGCT.
- (6) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « *Informations générales* » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.
- (7) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Code INSEE 44066	COMMUNE DE GRANDCHAMP DES FONTAINES 15800 COMMUNE	BP 2022
----------------------------	---	-------------------

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	6556
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i>) :	21
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	
CCEG Communauté de Communes d'Erdre et Gesvres	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
3 571 256	4 685 256	741.924	1 040.78

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3) DGCL Comptes des communes 2020
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	958,66	926
2	Produit des impositions directes/population	539,97	507
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	1 033,22	1 127
4	Dépenses d'équipement brut/population	522,62	309
5	Encours de dette/population	593,26	802
6	DGF/population	160,16	153
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	64,52 %	57.98 %
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	98,61 %	
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	50,58 %	
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	57,42 %	

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
 - sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
 - avec (3) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (4) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (5) primitif de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté (6) avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du

(5) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	7 259 000,00	6 909 000,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 350 000,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)		7 259 000,00	7 259 000,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	4 095 266,31	3 784 102,47
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	274 733,69	51 764,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 534 133,53
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		4 370 000,00	4 370 000,00

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	11 629 000,00	11 629 000,00
----------------------------	----------------------	----------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	1 362 860,00	0,00	1 748 170,00	1 748 170,00	1 748 170,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	3 950 000,00	0,00	4 178 110,00	4 178 110,00	4 178 110,00
014	Atténuations de produits	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
65	Autres charges de gestion courante	487 360,00	0,00	414 720,00	414 720,00	414 720,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		5 805 220,00	0,00	6 346 000,00	6 346 000,00	6 346 000,00
66	Charges financières	68 000,00	0,00	63 000,00	63 000,00	63 000,00
67	Charges exceptionnelles	4 000,00	0,00	4 000,00	4 000,00	4 000,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	6 700,00	0,00	6 000,00	6 000,00	6 000,00
022	Dépenses imprévues	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		5 888 920,00	0,00	6 419 000,00	6 419 000,00	6 419 000,00
023	Virement à la section d'investissement (5)	375 000,00	0,00	380 000,00	380 000,00	380 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	435 000,00	0,00	460 000,00	460 000,00	460 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		810 000,00	0,00	840 000,00	840 000,00	840 000,00
TOTAL		6 698 920,00	0,00	7 259 000,00	7 259 000,00	7 259 000,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	7 259 000,00
--	---------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	140 668,03	0,00	123 000,00	123 000,00	123 000,00
70	Produits services, domaine et ventes div	790 400,00	0,00	900 000,00	900 000,00	900 000,00
73	Impôts et taxes	3 916 800,00	0,00	4 150 580,00	4 150 580,00	4 150 580,00
74	Dotations et participations	1 558 500,00	0,00	1 669 000,00	1 669 000,00	1 669 000,00
75	Autres produits de gestion courante	48 300,00	0,00	57 700,00	57 700,00	57 700,00
Total des recettes de gestion courante		6 454 668,03	0,00	6 900 280,00	6 900 280,00	6 900 280,00
76	Produits financiers	10,00	0,00	20,00	20,00	20,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	1 500,00	1 500,00	1 500,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		6 454 678,03	0,00	6 901 800,00	6 901 800,00	6 901 800,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	3 000,00	0,00	7 200,00	7 200,00	7 200,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		3 000,00	0,00	7 200,00	7 200,00	7 200,00
TOTAL		6 457 678,03	0,00	6 909 000,00	6 909 000,00	6 909 000,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	350 000,00
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	7 259 000,00
--	---------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	832 800,00
---	-------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DF\ 043 = RF\ 043$.

(6) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	126 240,00	6 934,00	112 600,00	112 600,00	119 534,00
204	Subventions d'équipement versées	62 000,00	111 175,79	50 000,00	50 000,00	161 175,79
21	Immobilisations corporelles	1 016 504,33	23 351,35	951 566,31	951 566,31	974 917,66
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	2 937 290,00	133 272,55	2 290 100,00	2 290 100,00	2 423 372,55
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	4 142 034,33	274 733,69	3 404 266,31	3 404 266,31	3 679 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	153 000,00	0,00	158 600,00	158 600,00	158 600,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	352 361,09	0,00	405 000,00	405 000,00	405 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	200,00	200,00	200,00
27	Autres immobilisations financières	200,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	505 561,09	0,00	563 800,00	563 800,00	563 800,00
45...	Total des opé. pour compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	4 647 595,42	274 733,69	3 968 066,31	3 968 066,31	4 242 800,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	3 000,00	0,00	7 200,00	7 200,00	7 200,00
041	Opérations patrimoniales (4)	125 000,00	0,00	120 000,00	120 000,00	120 000,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	128 000,00	0,00	127 200,00	127 200,00	127 200,00
	TOTAL	4 775 595,42	274 733,69	4 095 266,31	4 095 266,31	4 370 000,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	4 370 000,00
---	---------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	1 231 267,89	51 764,00	516 000,00	516 000,00	567 764,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	500 000,00	500 000,00	500 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	1 231 267,89	51 764,00	1 016 000,00	1 016 000,00	1 067 764,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	935 000,00	0,00	609 155,17	609 155,17	609 155,17
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	1 000 000,00	0,00	698 947,30	698 947,30	698 947,30
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	734 000,00	0,00	500 000,00	500 000,00	500 000,00
	Total des recettes financières	2 669 000,00	0,00	1 808 102,47	1 808 102,47	1 808 102,47
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	3 900 267,89	51 764,00	2 824 102,47	2 824 102,47	2 875 866,47
021	Virement de la sect° de fonctionnement (4)	375 000,00	0,00	380 000,00	380 000,00	380 000,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	435 000,00	0,00	460 000,00	460 000,00	460 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	105 000,00	0,00	120 000,00	120 000,00	120 000,00

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
	Total des recettes d'ordre d'investissement	915 000,00		960 000,00	960 000,00	960 000,00
	TOTAL	4 815 267,89	51 764,00	3 784 102,47	3 784 102,47	3 835 866,47

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	534 133,53
--	------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	4 370 000,00
---	--------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)	832 800,00
--	------------

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) *DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.*

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(10) Solde de l'opération *DF 023 + DF 042 - RF 042* ou solde de l'opération *RI 021 + RI 040 - DI 040*.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	1 748 170,00		1 748 170,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	4 178 110,00		4 178 110,00
014	Atténuations de produits	5 000,00		5 000,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	414 720,00		414 720,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	63 000,00	0,00	63 000,00
67	Charges exceptionnelles	4 000,00	0,00	4 000,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	6 000,00	460 000,00	466 000,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		380 000,00	380 000,00
Dépenses de fonctionnement – Total		6 419 000,00	840 000,00	7 259 000,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	7 259 000,00
--	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	158 600,00	0,00	158 600,00
13	Subventions d'investissement	0,00	7 200,00	7 200,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	405 000,00	0,00	405 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
198	<i>Neutral. amort. subv. équip. versées</i>		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204) (6)	119 534,00	0,00	119 534,00
204	Subventions d'équipement versées	161 175,79	0,00	161 175,79
21	Immobilisations corporelles (6)	974 917,66	0,00	974 917,66
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	2 423 372,55	120 000,00	2 543 372,55
26	Participations et créances rattachées	200,00	0,00	200,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)</i>		0,00	0,00
39	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)</i>		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
49	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers (5)</i>		0,00	0,00
59	<i>Prov. dépréc. comptes financiers (5)</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
Dépenses d'investissement – Total		4 242 800,00	127 200,00	4 370 000,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	4 370 000,00
---	---------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
- (7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	123 000,00		123 000,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	900 000,00		900 000,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	4 150 580,00		4 150 580,00
74	Dotations et participations	1 669 000,00		1 669 000,00
75	Autres produits de gestion courante	57 700,00	0,00	57 700,00
76	Produits financiers	20,00	0,00	20,00
77	Produits exceptionnels	1 500,00	7 200,00	8 700,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		6 901 800,00	7 200,00	6 909 000,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	350 000,00
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	7 259 000,00
--	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	609 155,17	0,00	609 155,17
13	Subventions d'investissement	567 764,00	0,00	567 764,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaires)	500 000,00	0,00	500 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	22 000,00	22 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	98 000,00	98 000,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		460 000,00	460 000,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (4)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement		380 000,00	380 000,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	500 000,00		500 000,00
Recettes d'investissement – Total		2 176 919,17	960 000,00	3 136 919,17

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	534 133,53
--	-------------------

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068	698 947,30
-----------------------------------	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	4 370 000,00
---	---------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (6) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général	1 362 860,00	1 748 170,00	1 748 170,00
6042	Achats prestat° services (hors terrains)	450 940,00	577 150,00	577 150,00
60611	Eau et assainissement	24 100,00	26 000,00	26 000,00
60612	Energie - Electricité	112 500,00	200 000,00	200 000,00
60621	Combustibles	45 000,00	80 000,00	80 000,00
60622	Carburants	1 600,00	32 250,00	32 250,00
60623	Alimentation	3 700,00	5 800,00	5 800,00
60628	Autres fournitures non stockées	2 200,00	2 450,00	2 450,00
60631	Fournitures d'entretien	34 200,00	35 000,00	35 000,00
60632	Fournitures de petit équipement	34 600,00	45 050,00	45 050,00
60633	Fournitures de voirie	7 000,00	6 000,00	6 000,00
60636	Vêtements de travail	6 400,00	8 750,00	8 750,00
6064	Fournitures administratives	10 550,00	8 910,00	8 910,00
6065	Livres, disques, ... (médiathèque)	21 000,00	23 000,00	23 000,00
6067	Fournitures scolaires	27 670,00	28 200,00	28 200,00
6068	Autres matières et fournitures	13 800,00	11 200,00	11 200,00
611	Contrats de prestations de services	52 350,00	41 000,00	41 000,00
6132	Locations immobilières	7 800,00	9 200,00	9 200,00
6135	Locations mobilières	52 050,00	31 500,00	31 500,00
61521	Entretien terrains	9 000,00	75 500,00	75 500,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	30 650,00	24 890,00	24 890,00
615231	Entretien, réparations voiries	1 500,00	36 000,00	36 000,00
615232	Entretien, réparations réseaux	1 000,00	5 000,00	5 000,00
61551	Entretien matériel roulant	2 500,00	22 550,00	22 550,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	11 900,00	16 500,00	16 500,00
6156	Maintenance	55 300,00	63 010,00	63 010,00
6161	Multirisques	20 500,00	25 000,00	25 000,00
6162	Assur. obligatoire dommage-construction	15 000,00	10 000,00	10 000,00
6182	Documentation générale et technique	14 850,00	13 500,00	13 500,00
6184	Versements à des organismes de formation	20 850,00	18 930,00	18 930,00
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	2 500,00	0,00	0,00
6226	Honoraires	30 700,00	35 300,00	35 300,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	6 000,00	6 000,00	6 000,00
6228	Divers	37 850,00	46 500,00	46 500,00
6231	Annonces et insertions	2 000,00	4 000,00	4 000,00
6232	Fêtes et cérémonies	23 400,00	16 100,00	16 100,00
6237	Publications	12 000,00	12 000,00	12 000,00
6238	Divers	1 500,00	1 300,00	1 300,00
6241	Transports de biens	15 500,00	2 250,00	2 250,00
6247	Transports collectifs	8 560,00	8 000,00	8 000,00
6251	Voyages et déplacements	3 000,00	200,00	200,00
6256	Missions	600,00	2 000,00	2 000,00
6257	Réceptions	4 450,00	5 260,00	5 260,00
6261	Frais d'affranchissement	12 000,00	10 000,00	10 000,00
6262	Frais de télécommunications	18 480,00	17 800,00	17 800,00
627	Services bancaires et assimilés	660,00	780,00	780,00
6281	Concours divers (cotisations)	33 500,00	38 650,00	38 650,00
6282	Frais de gardiennage (églises, forêts, .	150,00	130,00	130,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	22 000,00	24 560,00	24 560,00
6284	Redevances pour services rendus	25 500,00	22 100,00	22 100,00
62876	Remb. frais à un GFP de rattachement	4 400,00	7 000,00	7 000,00
6288	Autres services extérieurs	2 000,00	0,00	0,00
63512	Taxes foncières	5 600,00	5 600,00	5 600,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	0,00	300,00	300,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	3 950 000,00	4 178 110,00	4 178 110,00
6216	Personnel affecté par GFP de rattachement	66 800,00	120 450,00	120 450,00
6218	Autre personnel extérieur	21 000,00	13 000,00	13 000,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	10 000,00	11 400,00	11 400,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	36 000,00	47 840,00	47 840,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	6 000,00	6 890,00	6 890,00
64111	Rémunération principale titulaires	1 853 000,00	1 687 110,00	1 687 110,00
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	48 000,00	50 130,00	50 130,00
64118	Autres indemnités titulaires	320 000,00	321 020,00	321 020,00
64131	Rémunérations non tit.	434 000,00	678 740,00	678 740,00
64138	Autres indemnités non tit.	20 000,00	10 860,00	10 860,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	400 000,00	452 920,00	452 920,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	524 500,00	527 100,00	527 100,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	18 700,00	27 840,00	27 840,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	160 000,00	182 600,00	182 600,00

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	6 000,00	6 160,00	6 160,00
6472	Prestations familiales directes	0,00	30,00	30,00
64731	Allocations chômage versées directement	0,00	4 400,00	4 400,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	10 000,00	13 620,00	13 620,00
6478	Autres charges sociales diverses	16 000,00	16 000,00	16 000,00
014	Atténuations de produits	5 000,00	5 000,00	5 000,00
739113	Reversements conventionnels de fiscalité	5 000,00	5 000,00	5 000,00
65	Autres charges de gestion courante	487 360,00	414 720,00	414 720,00
6512	Droits d'utilisat° informatique nuage	11 360,00	12 500,00	12 500,00
6518	Autres	1 550,00	2 100,00	2 100,00
6531	Indemnités	110 000,00	110 000,00	110 000,00
6532	Frais de mission	4 000,00	4 000,00	4 000,00
6533	Cotisations de retraite	15 000,00	15 000,00	15 000,00
6534	Cotis. de sécurité sociale - part patron	10 000,00	10 000,00	10 000,00
6535	Formation	2 000,00	2 000,00	2 000,00
65372	Cotis. fonds financt alloc. fin mandat	100,00	100,00	100,00
6541	Créances admises en non-valeur	2 000,00	2 000,00	2 000,00
65548	Autres contributions	3 000,00	1 000,00	1 000,00
6557	Contribut° politique de l'habitat	15 000,00	10 000,00	10 000,00
6558	Autres contributions obligatoires	84 000,00	13 000,00	13 000,00
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	229 300,00	233 000,00	233 000,00
65888	Autres	50,00	20,00	20,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65 + 656)		5 805 220,00	6 346 000,00	6 346 000,00
66	Charges financières (b)	68 000,00	63 000,00	63 000,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	68 931,75	63 961,76	63 961,76
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	-931,75	-961,76	-961,76
67	Charges exceptionnelles (c)	4 000,00	4 000,00	4 000,00
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	2 000,00	2 000,00	2 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	2 000,00	2 000,00	2 000,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (6)	6 700,00	6 000,00	6 000,00
6815	Dot. prov. pour risques fonct. courant	2 000,00	2 000,00	2 000,00
6817	Dot. prov. dépréc. actifs circulants	4 700,00	4 000,00	4 000,00
022	Dépenses imprévues (e)	5 000,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e		5 888 920,00	6 419 000,00	6 419 000,00
023	Virement à la section d'investissement	375 000,00	380 000,00	380 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8) (9)	435 000,00	460 000,00	460 000,00
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	435 000,00	460 000,00	460 000,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		810 000,00	840 000,00	840 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		810 000,00	840 000,00	840 000,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		6 698 920,00	7 259 000,00	7 259 000,00

+

RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	7 259 000,00
--	---------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	-7 674,64
Montant des ICNE de l'exercice N-1	-6 712,88
= Différence ICNE N – ICNE N-1	-961,76

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DF 042 = RI 040*.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES	A2

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges	140 668,03	123 000,00	123 000,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	140 668,03	123 000,00	123 000,00
70	Produits services, domaine et ventes div	790 400,00	900 000,00	900 000,00
70311	Concessions cimetières (produit net)	2 500,00	3 700,00	3 700,00
70323	Redev. occupat° domaine public communal	20 700,00	22 000,00	22 000,00
7066	Redevances services à caractère social	174 000,00	186 000,00	186 000,00
7067	Redev. services périscolaires et enseign	585 000,00	680 000,00	680 000,00
7083	Locations diverses (autres qu'immeubles)	7 100,00	7 100,00	7 100,00
70876	Remb. frais par le GFP de rattachement	1 100,00	1 200,00	1 200,00
73	Impôts et taxes	3 916 800,00	4 150 580,00	4 150 580,00
73111	Impôts directs locaux	3 181 200,00	3 522 187,00	3 522 187,00
73211	Attribution de compensation	115 000,00	120 100,00	120 100,00
73212	Dotations de solidarité communautaire	130 000,00	138 340,00	138 340,00
73221	FNGIR	17 800,00	17 840,00	17 840,00
73223	Fonds péréquation ress. com. et intercom	102 000,00	104 000,00	104 000,00
7336	Droits de place	300,00	0,00	0,00
7351	Taxe consommation finale d'électricité	500,00	0,00	0,00
7381	Taxes additionnelles droits de mutation	330 000,00	233 113,00	233 113,00
7388	Autres taxes diverses	40 000,00	15 000,00	15 000,00
74	Dotations et participations	1 558 500,00	1 669 000,00	1 669 000,00
7411	Dotations forfaitaire	450 000,00	470 000,00	470 000,00
74121	Dotations de solidarité rurale	328 000,00	380 000,00	380 000,00
74127	Dotation nationale de péréquation	210 000,00	200 000,00	200 000,00
744	FCTVA	13 000,00	12 000,00	12 000,00
74718	Autres participations Etat	91 500,00	60 400,00	60 400,00
74741	Participat° Communes du GFP	400,00	0,00	0,00
7478	Participat° Autres organismes	437 100,00	480 000,00	480 000,00
74832	Attribution du fonds départemental TP	16 500,00	16 600,00	16 600,00
74834	Etat - Compens. exonérat° taxes foncière	12 000,00	50 000,00	50 000,00
75	Autres produits de gestion courante	48 300,00	57 700,00	57 700,00
752	Revenus des immeubles	47 300,00	56 860,00	56 860,00
7588	Autres produits div. de gestion courante	1 000,00	840,00	840,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70 + 73 + 74 + 75 + 013		6 454 668,03	6 900 280,00	6 900 280,00
76	Produits financiers (b)	10,00	20,00	20,00
7621	Prod. Immo. fin. - encaissées à échéance	10,00	20,00	20,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	1 500,00	1 500,00
7788	Produits exceptionnels divers	0,00	1 500,00	1 500,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (5)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		6 454 678,03	6 901 800,00	6 901 800,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	3 000,00	7 200,00	7 200,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	3 000,00	7 200,00	7 200,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		3 000,00	7 200,00	7 200,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		6 457 678,03	6 909 000,00	6 909 000,00

+	RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
+	R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	350 000,00
=	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	7 259 000,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
- (2) Cf. Modalités de vote I-B.
- (3) Hors restes à réaliser.
- (4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
- (6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RF 042 = DI 040*.
- (7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).
- (8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (10) Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES				B1
Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	126 240,00	112 600,00	112 600,00
2031	Frais d'études	105 600,00	109 000,00	109 000,00
2051	Concessions, droits similaires	20 640,00	3 600,00	3 600,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	62 000,00	50 000,00	50 000,00
204182	Autres org pub - Bâtiments et installat°	62 000,00	50 000,00	50 000,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	1 016 504,33	951 566,31	951 566,31
2111	Terrains nus	167 080,00	5 000,00	5 000,00
2112	Terrains de voirie	3 000,00	10 000,00	10 000,00
2115	Terrains bâtis	503 000,00	470 000,00	470 000,00
2152	Installations de voirie	73 000,00	93 000,00	93 000,00
21568	Autres matériels, outillages incendie	1 000,00	14 050,00	14 050,00
21571	Matériel roulant	56 000,00	15 000,00	15 000,00
21578	Autre matériel et outillage de voirie	6 000,00	7 500,00	7 500,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	9 500,00	10 000,00	10 000,00
2182	Matériel de transport	0,00	10 000,00	10 000,00
2183	Matériel de bureau et informatique	53 465,00	35 000,00	35 000,00
2184	Mobilier	51 130,00	51 310,00	51 310,00
2188	Autres immobilisations corporelles	93 329,33	230 706,31	230 706,31
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	2 937 290,00	2 290 100,00	2 290 100,00
2312	Agencements et aménagements de terrains	358 800,00	146 350,00	146 350,00
2313	Constructions	2 011 240,00	1 130 950,00	1 130 950,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	527 250,00	972 800,00	972 800,00
238	Avances versées commandes immo. incorp.	40 000,00	40 000,00	40 000,00
Total des dépenses d'équipement		4 142 034,33	3 404 266,31	3 404 266,31
10	Dotations, fonds divers et réserves	153 000,00	158 600,00	158 600,00
10226	Taxe d'aménagement	153 000,00	144 000,00	144 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00	14 600,00	14 600,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	352 361,09	405 000,00	405 000,00
1641	Emprunts en euros	350 543,09	403 182,00	403 182,00
16818	Emprunts - Autres prêteurs	1 818,00	1 818,00	1 818,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	200,00	200,00
261	Titres de participation	0,00	200,00	200,00
27	Autres immobilisations financières	200,00	0,00	0,00
275	Dépôts et cautionnements versés	200,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		505 561,09	563 800,00	563 800,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		4 647 595,42	3 968 066,31	3 968 066,31
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7)	3 000,00	7 200,00	7 200,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (8)	3 000,00	7 200,00	7 200,00
13911	Etat et établissements nationaux	3 000,00	7 200,00	7 200,00
	Charges transférées (9)	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)	125 000,00	120 000,00	120 000,00
2312	Agencements et aménagements de terrains	7 000,00	22 000,00	22 000,00
2313	Constructions	20 000,00	0,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	98 000,00	98 000,00	98 000,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		128 000,00	127 200,00	127 200,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		4 775 595,42	4 095 266,31	4 095 266,31

+

RESTES A REALISER N-1 (11)	274 733,69
-----------------------------------	-------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	4 370 000,00
---	---------------------

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
- (2) Cf. Modalités de vote, I-B.
- (3) Hors restes à réaliser.
- (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.
- (6) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RF 042*.
- (8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).
- (10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.
- (11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES				B2
Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	1 231 267,89	516 000,00	516 000,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	63 600,00	63 600,00
1322	Subv. non transf. Régions	50 000,00	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	500 000,00	210 700,00	210 700,00
13251	Subv. non transf. GFP de rattachement	498 767,89	16 700,00	16 700,00
1327	Subv. non transf. Budget communautaire	50 000,00	50 000,00	50 000,00
1341	D.E.T.R. non transférable	122 500,00	175 000,00	175 000,00
1342	Amendes de police non transférable	10 000,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	500 000,00	500 000,00
1641	Emprunts en euros	0,00	500 000,00	500 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		1 231 267,89	1 016 000,00	1 016 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 935 000,00	1 308 102,47	1 308 102,47
10222	FCTVA	635 000,00	389 000,00	389 000,00
10226	Taxe d'aménagement	300 000,00	220 155,17	220 155,17
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	1 000 000,00	698 947,30	698 947,30
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	734 000,00	500 000,00	500 000,00
Total des recettes financières		2 669 000,00	1 808 102,47	1 808 102,47
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		3 900 267,89	2 824 102,47	2 824 102,47
021	Virement de la sect° de fonctionnement	375 000,00	380 000,00	380 000,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	435 000,00	460 000,00	460 000,00
28031	Frais d'études	3 083,08	12 550,41	12 550,41
28041512	GFP rat : Bâtiments, installations	19 785,72	19 478,38	19 478,38
2804182	Autres org pub - Bâtiments et installat°	4 205,89	6 934,18	6 934,18
28051	Concessions et droits similaires	22 526,39	18 568,37	18 568,37
28128	Autres aménagements de terrains	11 389,20	8 901,01	8 901,01
28152	Installations de voirie	13 565,41	13 595,79	13 595,79
281568	Autres matériels, outillages incendie	3 027,94	2 095,29	2 095,29
281571	Matériel roulant	37 941,92	43 377,92	43 377,92
281578	Autre matériel et outillage de voirie	8 988,18	4 319,31	4 319,31
28158	Autres installat°, matériel et outillage	11 578,98	12 074,00	12 074,00
28181	Installations générales, aménagt divers	2 542,94	2 542,94	2 542,94
28182	Matériel de transport	31 293,44	27 356,16	27 356,16
28183	Matériel de bureau et informatique	46 859,66	54 846,64	54 846,64
28184	Mobilier	71 881,81	73 141,85	73 141,85
28188	Autres immo. corporelles	146 329,44	160 217,75	160 217,75
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		810 000,00	840 000,00	840 000,00
041	Opérations patrimoniales (9)	105 000,00	120 000,00	120 000,00
2031	Frais d'études	7 000,00	22 000,00	22 000,00
238	Avances versées commandes immo. incorp.	98 000,00	98 000,00	98 000,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		915 000,00	960 000,00	960 000,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		4 815 267,89	3 784 102,47	3 784 102,47

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	51 764,00
-----------------------------------	------------------

+

COMMUNE DE GRANDCHAMP DES FONTAINES - 15800 COMMUNE - BP - 2022

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
	R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)			534 133,53
				=
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES			4 370 000,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV-A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RI 040 = DF 042*.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

(10) Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE (1)

Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services général administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnement	9 Action économique	IV
												A1
INVESTISSEMENT												
DEPENSES												
Dépenses réelles	563 600	781 376	90 900	786 150	58 950	93 650	0	319 640	1 000	1 272 800	0	3 968 066
- Equipements municipaux (2)		781 176	90 900	786 150	58 950	93 650	0	319 640	1 000	1 222 800	0	3 354 266
- Equip. non municipaux (c/204) (3)		0	0	0	0	0	0	0	0	50 000	0	50 000
- Opérations financières	563 600											563 600
Dépenses d'ordre	7 200											127 200
Total dépenses de l'exercice	570 800	781 376	90 900	786 150	58 950	93 650	0	319 640	1 000	1 392 800	0	4 095 266
RAR N-1 et reports	0	13 443	0	3 519	3 618	2 620	0	2 342	0	249 191	0	274 734
Total cumulé dépenses d'investissement	570 800	794 820	90 900	789 669	62 568	96 270	0	321 982	1 000	1 641 991	0	4 370 000
RECETTES												
Total recettes de l'exercice	2 648 102	522 000	0	385 700	0	0	0	0	0	228 300	0	3 784 102
RAR N-1 et reports	534 134	0	0	0	0	0	0	0	0	51 764	0	585 898
Total cumulé recettes d'investissement	3 182 236	522 000	0	385 700	0	0	0	0	0	280 064	0	4 370 000

FONCTIONNEMENT												
DEPENSES												
Total dépenses de l'exercice	924 380	4 994 510	88 860	759 710	66 780	165 940	1 500	70 910	2 600	183 210	600	7 259 000
RAR N-1 et reports	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total cumulé dépenses de fonctionnement	924 380	4 994 510	88 860	759 710	66 780	165 940	1 500	70 910	2 600	183 210	600	7 259 000
RECETTES												
Total recettes de l'exercice	5 259 560	76 540	3 000	487 000	11 700	213 800	0	799 140	32 760	13 300	12 200	6 909 000
RAR N-1 et reports	350 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	350 000
Total cumulé recettes de fonctionnement	5 609 560	76 540	3 000	487 000	11 700	213 800	0	799 140	32 760	13 300	12 200	7 259 000

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicable à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Ou biens de la structure intercommunale.

(3) Ou biens ne relevant pas de la structure intercommunale.

IV – ANNEXES
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE

	IV
	A1

Art. (1)	Libellé	01	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	TOTAL
		Opérations non ventilables	Services généraux administrat° publiques	Sécurité et salubrité publiques	Enseignement - Formation	Culture	Sport et jeunesse	Interventions sociales et santé	Famille	Logement	Aménagt et services urbains, environnement	Action économique	TOTAL

INVESTISSEMENT

DEPENSES													
Total dépenses investissement		570 800	794 820	90 900	789 669	62 568	96 270	0	321 982	1 000	1 641 991	0	4 370 000
Dépenses réelles		563 600	794 820	90 900	789 669	62 568	96 270	0	321 982	1 000	1 641 991	0	4 242 800
010	Stocks	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
020	Dépenses imprévues	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
10	Dotations, fonds divers et réserves	158 600	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	158 600
13	Subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
16	Emprunts et dettes assimilées	405 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	405 000
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	13 850	0	0	0	0	0	0	0	105 684	0	119 534
204	Subventions d'équipement versées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	161 176	0	161 176
21	Immobilisations corporelles	0	528 226	45 900	106 335	8 750	31 150	0	60 783	0	193 773	0	974 918
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	252 543	45 000	683 335	53 818	65 120	0	261 198	1 000	1 061 358	0	2 423 373
26	Participat° et créances rattachées	0	200	0	0	0	0	0	0	0	0	0	200
27	Autres immobilisations financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Opérations d'équipement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Opérations pour compte de tiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Dépenses d'ordre	7 200	0	0	0	0	0	0	0	0	120 000	0	127 200
040	Opérat° ordre transfert entre sections	7 200	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	7 200
041	Opérations patrimoniales	0	0	0	0	0	0	0	0	0	120 000	0	120 000

RECETTES

RECETTES													
Total recettes investissement		2 648 102	522 000	0	385 700	0	0	0	0	0	280 064	0	3 835 866
Recettes réelles		1 808 102	500 000	0	385 700	0	0	0	0	0	182 064	0	2 875 866
010	Stocks	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
024	Produits des cessions d'immobilisations	500 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	500 000
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 308 102	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 308 102
13	Subventions d'investissement	0	0	0	385 700	0	0	0	0	0	182 064	0	567 764

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
16	Emprunts et dettes assimilées	0	500 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	500 000
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
204	Subventions d'équipement versées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
21	Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
26	Participat° et créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Opérations pour compte de tiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Recettes d'ordre	840 000	22 000	0	0	0	0	0	0	0	98 000	0	960 000
021	Virement de la sect° de fonctionnement	380 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	380 000
040	Opérat° ordre transfert entre sections	460 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	460 000
041	Opérations patrimoniales	0	22 000	0	0	0	0	0	0	0	98 000	0	120 000

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES											
		924 380	4 994 510	88 860	759 710	66 780	165 940	1 500	70 910	2 600	183 210	600	7 259 000
Total dépenses de fonctionnement													
Dépenses réelles		84 380	4 994 510	88 860	759 710	66 780	165 940	1 500	70 910	2 600	183 210	600	6 419 000
011	Charges à caractère général	6 380	664 280	88 860	537 710	40 080	153 540	0	70 910	2 600	183 210	600	1 748 170
012	Charges de personnel, frais assimilés	0	4 162 110	0	10 000	6 000	0	0	0	0	0	0	4 178 110
014	Atténuations de produits	5 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5 000
022	Dépenses imprévues	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
65	Autres charges de gestion courante	2 000	166 120	0	212 000	20 700	12 400	1 500	0	0	0	0	414 720
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
66	Charges financières	63 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	63 000
67	Charges exceptionnelles	2 000	2 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4 000
68	Dot. aux amortissements et provisions	6 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	6 000
Dépenses d'ordre		840 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	840 000
023	Virement à la section d'investissement	380 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	380 000
042	Opérat° ordre transfert entre sections	460 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	460 000

COMMUNE DE GRANDCHAMP DES FONTAINES - 15800 COMMUNE - BP - 2022

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

RECETTES													
Total recettes de fonctionnement		5 259 560	76 540	3 000	487 000	11 700	213 800	0	799 140	32 760	13 300	12 200	6 909 000
Recettes réelles		5 252 360	76 540	3 000	487 000	11 700	213 800	0	799 140	32 760	13 300	12 200	6 901 800
013	Atténuations de charges	0	40 000	3 000	12 000	0	8 000	0	60 000	0	0	0	123 000
70	Produits des services, du domaine, vente	0	21 100	0	475 000	0	106 000	0	285 000	0	12 900	0	900 000
73	Impôts et taxes	4 122 240	0	0	0	0	15 800	0	12 540	0	0	0	4 150 580
74	Dotations et participations	1 128 600	15 000	0	0	0	83 800	0	441 600	0	0	0	1 669 000
75	Autres produits de gestion courante	0	440	0	0	11 700	200	0	0	32 760	400	12 200	57 700
76	Produits financiers	20	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	20
77	Produits exceptionnels	1 500	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 500
78	Reprise sur amortissements et provisions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Recettes d'ordre		7 200	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	7 200
042	Opérat° ordre transfert entre sections	7 200	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	7 200
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

IV – ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE		A2.1

A2.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

IV – ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					6 207 567,64									
1641 Emprunts en euros (total)					6 207 567,64									
00010045602	CAISSE FEDERALE CREDIT MUTUEL	15/07/2015	09/12/2015	05/03/2016	1 000 000,00	F		1,400	0,000		T	P	N	A-1
09800048813 Avenant	CRCA	11/05/2017	16/03/2017	16/06/2017	307 567,64	F		2,250	0,000		T	P	N	A-1
10000612235	CRCA	07/10/2016	09/12/2016	10/03/2017	1 000 000,00	F		1,060	0,000		T	P	N	A-1
10001151002	CREDIT AGRICOLE	12/10/2018	17/12/2019	15/03/2020	2 000 000,00	F		1,360	0,000		T	P	N	A-1
1226624	CAISSE DES DEPOTS	13/05/2008	30/04/2013	01/08/2013	300 000,00	F		4,790	0,000		A	P	N	A-1
36601 10045606	CAISSE FEDERALE CREDIT MUTUEL	13/04/2010	30/04/2011	25/07/2011	1 000 000,00	R		2,230	0,000		T	P	N	A-1
6896363	CAISSE D'EPARGNE	06/02/2006	20/03/2006	25/08/2006	600 000,00	F		3,490	0,000		T	P	N	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat												
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel				
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00								
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00								
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					9 090,00								
1681 Autres emprunts (total)					9 090,00								
20190040	CAF LOIRE ATLANTIQUE	07/12/2020	18/12/2020	18/12/2021	9 090,00	F		0,000	0,000	A	C	N	A-1
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00								
1687 Autres dettes (total)					0,00								
Total général					6 216 657,64								

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV

A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N										ICNE de l'exercice	
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Type de taux (12)	Taux d'intérêt		Annuité de l'exercice			
							Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)		Intérêts perçus (le cas échéant) (16)
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		3 882 171,37					400 285,82	59 133,66	0,00	5 751,13
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		3 882 171,37					400 285,82	59 133,66	0,00	5 751,13
00010045602	N	0,00	A-1	624 958,47	8,00	F		0,000	65 621,73	8 405,91	0,00	565,55
09800048813 Avenant	N	0,00	A-1	104 175,99	2,00	F		0,000	45 651,79	1 960,57	0,00	54,87
10000612235	N	0,00	A-1	684 146,21	9,00	F		0,000	65 201,82	6 993,34	0,00	382,71
10001151002	N	0,00	A-1	1 812 933,08	16,00	F		0,000	95 455,64	24 170,44	0,00	1 038,12
1226624	N	0,00	A-1	145 602,52	5,00	F		0,000	21 519,52	6 974,36	0,00	2 475,13
36601 10045606	N	0,00	A-1	328 102,92	4,00	R		0,000	70 925,59	4 735,01	0,00	735,12
6896363	N	0,00	A-1	182 252,18	4,00	F		0,000	35 909,73	5 894,03	0,00	499,63
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		7 272,00					1 818,00	0,00	0,00	0,00

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N										ICNE de l'exercice	
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)		Intérêts perçus (le cas échéant) (16)
1681 Autres emprunts (total)		0,00		7 272,00					1 818,00	0,00	0,00	0,00
20190040	N	0,00	A-1	7 272,00	3,00	F		0,000	1 818,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		3 889 443,37					402 103,82	59 133,66	0,00	5 751,13

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX		A2.3

A2.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Exchange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à couvrir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 661 11 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

A2.4

A2.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Structure	Indices sous-jacents						(6) Autres indices
	(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart de l'indice zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart de l'indice hors zone euro	(6) Autres indices	
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (floor)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,01	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	3 889 443,37	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

A2.5

A2.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert				Instrument de couverture					Primes éventuelles			
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (cap, floor, tunnel, swaption).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE		A2.5

A2.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture											
	Référence de l'emprunt couvert		Taux payé		Taux reçu (7)			Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)		
	Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture	Avant opération de couverture	Après opération de couverture		
Taux fixe (total)								0,00		0,00		
Taux variable simple (total)								0,00		0,00		
Taux complexe (total) (2)								0,00		0,00		
Total								0,00		0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un swap.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE	
DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME	A2.6

A2.6 – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au 01/01/N de l'exercice	Annuité à payer au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit privé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dettes provenant d'émissions obligataires</u> (ex : émissions publiques ou privées)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la commune.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE AUTRES DETTES	A2.7

A2.7 – AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A3

A3 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : €	15 mars 2022

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	Frais d'étude non suivies de réalisation	5	29/03/1997
L	Camions	8	29/03/1997
L	Voitures	5	29/03/1997
L	Immobilisations corporelles, logiciels	2	29/03/1997
L	Matériel de bureau électrique ou électronique	5	29/03/1997
L	Matériel informatique	3	29/03/1997
L	Plantations	10	30/03/1998
L	Agencements et aménagements de bâtiments, installations électriques et téléphoniques	15	30/03/2000
L	Autres agencements et aménagements de terrains	15	30/03/2000
L	Installations et appareils de chauffage	10	30/03/2000
L	Mobilier	5	30/03/2000
L	Documents d'urbanisme	5	05/04/2011
L	Matériel et outillage de voirie jusqu'à 20 000 euros	5	20/03/2012
L	Matériel et outillage de voirie au-delà de 20 000 euros	10	20/03/2012
L	Installations de voirie, panneaux de signalisation notamment	15	20/03/2012
L	Réseaux téléphoniques, eau, électricité ou effacement	25	20/03/2012
L	Participation ou subvention se rapportant aux réseaux téléphoniques, eau, électricité ou effacement	25	20/03/2012
L	Mobilier urbain	10	20/03/2012
L	Subvention d'équipement du bâtiment SIVOM	5	04/03/2014
L	Equipements de cuisine d'un montant supérieur à 5000 euros	10	21/09/2016
L	Equipements de garage et ateliers d'un montant supérieur à 5000 euros	10	21/09/2016
L	Equipements sportifs d'un montant supérieur à 5000 euros	15	21/09/2016
L	Matériels classiques d'un montant supérieur à 5000 euros	10	21/09/2016
L	Fonds de concours	25	21/09/2016
L	Matériel classique Equipements cuisine-garage et atelier sportif inférieur ou égal à 5000 euros	5	21/09/2016
L	Téléphones portables	3	21/09/2016
L	Téléphones fixes	5	21/09/2016
L	Tracteur agricole	7	26/03/2019

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		570 800,00	I 570 800,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		405 000,00	405 000,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	403 182,00	403 182,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	1 818,00	1 818,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		165 800,00	165 800,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
10226	Taxe d'aménagement	144 000,00	144 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	14 600,00	14 600,00
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	<i>7 200,00</i>	<i>7 200,00</i>
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	570 800,00	274 733,69	0,00	845 533,69

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		1 949 155,17	1 949 155,17
Ressources propres externes de l'année (a)		609 155,17	609 155,17
10222	FCTVA	389 000,00	389 000,00
10223	TLE	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	220 155,17	220 155,17
10228	Autres fonds	0,00	0,00
13146	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13156	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13246	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13256	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		1 340 000,00	1 340 000,00
15...	<i>Provisions pour risques et charges</i>		
169	<i>Primes de remboursement des obligations</i>	0,00	0,00
26...	<i>Participations et créances rattachées</i>		
27...	<i>Autres immobilisations financières</i>		
28...	<i>Amortissement des immobilisations</i>		
28031	<i>Frais d'études</i>	12 550,41	12 550,41
28041512	<i>GFP rat : Bâtiments, installations</i>	19 478,38	19 478,38
2804182	<i>Autres org pub - Bâtiments et installat°</i>	6 934,18	6 934,18
28051	<i>Concessions et droits similaires</i>	18 568,37	18 568,37
28128	<i>Autres aménagements de terrains</i>	8 901,01	8 901,01
28152	<i>Installations de voirie</i>	13 595,79	13 595,79
281568	<i>Autres matériels, outillages incendie</i>	2 095,29	2 095,29
281571	<i>Matériel roulant</i>	43 377,92	43 377,92
281578	<i>Autre matériel et outillage de voirie</i>	4 319,31	4 319,31
28158	<i>Autres installat°, matériel et outillage</i>	12 074,00	12 074,00
28181	<i>Installations générales, aménagt divers</i>	2 542,94	2 542,94
28182	<i>Matériel de transport</i>	27 356,16	27 356,16
28183	<i>Matériel de bureau et informatique</i>	54 846,64	54 846,64
28184	<i>Mobilier</i>	73 141,85	73 141,85
28188	<i>Autres immo. corporelles</i>	160 217,75	160 217,75
29...	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations</i>		
39...	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours</i>		
481...	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		
49...	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers</i>		
59...	<i>Prov. dépréc. comptes financiers</i>		
024	Produits des cessions d'immobilisations	500 000,00	500 000,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	380 000,00	380 000,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4) (5)	Solde d'exécution R001 (4) (5)	Affectation R1068 (4)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	1 949 155,17	51 764,00	534 133,53	698 947,30	3 234 000,00

Dépenses à couvrir par des ressources propres	II	845 533,69
--	----	-------------------

Ressources propres disponibles	IV	3 234 000,00
Solde	V = IV – II (6)	2 388 466,31

- (1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.
- (2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.
- (3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.
- (5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.
- (6) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES		IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT		B1.1

B1.1 – 8015 – ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art. L. 2313-1 6°, L. 5211-36 et L. 5711-1 du CGCT)

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)		Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)			Niveau de taux	En intérêts (8)
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00										0,00	0,00
TOTAL GENERAL					0,00	0,00										0,00	0,00

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et complabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.1

B2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)
AP2021-04 AMÉNAGEMENT VILLAGES	250 000,00	261,22	250 261,22	261,22	100 000,00	150 000,00	0,00
AP2019-02 CONSTRUCTION GROUPE MATERNEL	3 301 181,00	-25 782,00	3 275 399,00	2 953 398,84	322 000,16	0,00	0,00
AP2021-01 CONSTRUCTION RESTAURANT FUTAIE	850 000,00	48 779,00	898 779,00	38 779,19	400 000,00	400 000,00	59 999,81
AP2019-01 CONSTRUCTION SALLE DE SPORTS	1 934 627,93	2 000,00	1 936 627,93	1 934 627,93	2 000,00	0,00	0,00
AP2019-03 EXTENSION DU CIMETIÈRE	657 776,00	-34 830,00	622 946,00	22 945,55	70 000,00	530 000,45	0,00
AP2022-01 EXTENSION SAJ	0,00	204 000,00	204 000,00	0,00	50 000,00	0,00	0,00
AP2021-03 LIAISONS DOUCES	662 198,00	-307 685,00	354 513,00	30 513,00	324 000,00	0,00	0,00
AP2022-02 LIAISONS DOUCES CHESNAIES	0,00	13 000,00	13 000,00	0,00	13 000,00	0,00	0,00
AP2021-02 VOIRIE ET CHEMINS	1 458 000,00	-167 835,00	1 290 165,00	358 364,99	331 800,01	300 000,00	300 000,00

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

IV – ANNEXES

IV

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

C1

C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN EIPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Directeur général des services	A	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		16,00	1,30	17,30	15,30	0,00	15,30
Adjoint Administratif	C	7,00	0,00	7,00	6,00	0,00	6,00
Adjoint Administratif	C	0,00	1,30	1,30	1,30	0,00	1,30
Adjoint Administratif Principal de 1ère classe	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Adjoint Administratif Principal de 2ème classe	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Attaché Territorial	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Rédacteur	B	4,00	0,00	4,00	3,00	0,00	3,00
Rédacteur Principal 1ère Classe	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		28,00	8,15	36,15	32,15	0,00	32,15
Adjoint Technique	C	14,00	4,34	18,34	16,34	0,00	16,34
Adjoint Technique Principal de 2ème classe	C	6,00	3,81	9,81	9,81	0,00	9,81
Agent de Maîtrise	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Agent de Maîtrise Principal	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Ingénieur Territorial	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Technicien Principal de 1ère classe	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Technicien Territorial	B	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
FILIERE SOCIALE (d)		5,00	4,34	9,34	9,34	0,00	9,34
Agent Territorial Spécialisé des écoles maternelles Principal 2ème classe	C	4,00	0,00	4,00	4,00	0,00	4,00
Agent Territorial Spécialisé des écoles maternelles Principal de 1ère classe	C	0,00	1,80	1,80	1,80	0,00	1,80
Educateur territorial de jeunes enfants 1ère classe	A	1,00	0,88	1,88	1,88	0,00	1,88
Educateur territorial de jeunes enfants 2ème classe	A	0,00	1,66	1,66	1,66	0,00	1,66
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		5,00	0,80	5,80	4,80	0,00	4,80
Auxiliaire de Puériculture Principale de 1ère classe	C	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
Auxiliaire de Puériculture Principale de 2ème classe	C	1,00	0,80	1,80	0,80	0,00	0,80
Puéricultrice de classe normale	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN EPTT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
Adjoint Territorial du Patrimoine	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Assistant Conservation du Patrimoine Principal de 1ère classe	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE ANIMATION (i)		49,00	0,55	49,55	48,55	0,00	48,55
Adjoint Animation Principal de 2ème classe	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Adjoint d'Animation Territorial	C	44,00	0,00	44,00	43,00	0,00	43,00
Adjoint d'Animation Territorial	C	0,00	0,55	0,55	0,55	0,00	0,55
Animateur	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Animateur Principal de 1ère classe	B	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Animateur Principal de 2ème classe	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE POLICE (j)		1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Brigadier Chef Principal	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		107,00	15,14	122,14	114,14	0,00	114,14

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES

	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1

C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Index (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
Adjoint d'animation territoriale	C	ANIM		0,00	3-b	CDD
Adjoint technique	C	TECH		0,00	3-2	CDD
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
 TECH : Technique
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif
 CULT : Culturel
 ANIM : Animation.
 PM : Police
 OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Moif du contrat (loi du 26 janvier 1984, modifiée) :
 3-2° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité
 3-3° : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité
 3-4 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...)
 3-5 : vacations temporaires d'un emploi
 3-5-1° : absences de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes
 3-5-2° : emplois de niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services de la nature des fonctions le justifient.
 3-5-3° : emplois de secrétaire de mairie de communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
 3-5-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %
 3-5-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
 3-6 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
 3-7 : article 36 : travailleurs handicapés catégorie C.
 41 : article 47 : recrutements directs sur emplois fonctionnels
 110 : article 110 : collaborateurs de groupes de cabinets.
 110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
 A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être libellés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 3-4 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS	
LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	C2

C2 – LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à Mairie de GRANDCHAMP-des-FONTAINES 25 Avenue du Général de Gaulle (1). Toute personne a le droit de demander communication.

La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
<u>Délégation de service public (3)</u>				
<u>Détention d'une part du capital</u>				
05/11/2019 -	SPL LAD		Société Publique Locale	300,00
<u>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</u>				
<u>Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme</u>				
<u>Autres</u>				

(1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicat, etc. et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée, ...).

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT	C3.1

**C3.1 – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE OU
L'ETABLISSEMENT**

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE FINANCEMENT (1)	MONTANT DU FINANCEMENT
Etablissements publics de coopération intercommunale			
ATLANTIC'EAU Syndicat Départemental Alimentation en Eau Potable	07/01/1948	Sans Fiscalité Propre	0,00
CCEG Communauté de Communes d'Erdre et Gesvres	01/01/1995	TPU	0,00
SYDELA Syndicat Départemental d'Energie de Loire-Atlantique	01/06/2008	Sans Fiscalité Propre	0,00
Autres organismes de regroupement			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle, fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES PAR LA COMMUNE	C3.2

C3.2 – LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES (1)

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
CCAS	CCAS	01/12/1789	-	Centre Communal d'Action Sociales	Non

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE	C3.4

C3.4 – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)
Cases commerciales	Cases commerciales	18/07/2018	DE-06-07-2018 - 18/07/2018	Cases commerciales

IV – ANNEXES	IV
DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES	D1

D1 – TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES

Libellés	Bases notifiées (si connues à la date de vote)	Variation des bases/(N-1) (%)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%)	Variation de taux/N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit/N-1 (%)
TFPB	6 625 000,00	7,65	37,66	2,00	2 494 975,00	9,81
TFPNB	157 000,00	7,98	50,92	0,00	79 944,00	7,98
CFE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	0,00	0,00			0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de membres présents : 24

Nombre de suffrages exprimés : 27

VOTES :

Pour : 27

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 09/03/2022

Présenté par Le Maire François OUVRARD (1),

A Mairie, le 15/03/2022

Le Maire François OUVRARD,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session Ordinaire

A Salle du Conseil Municipal, le 15/03/2022

Les membres de l'assemblée délibérante (2),

BAGUELIN Philippe, absent excusé	
BARBIER Véronique	
BARDON Fabienne	
BOULBENNEC-BAUDET Anne	
COLLOBER Sophie	
DAVAL Didier	
DEBARE Laurent	
DELSOL Jean-Pierre	
DENIS Laurent	
DREAN Serge, absent excusé	
GANDEMER Alain	
GAUTIER Roland, absent excusé	
GINET Sarah	
GIRARD Patrick	
HAMEILLON-MACHADO Nadège	
HERVEZ Laurence	
LAUNAY Hélène	
LE PISSART Claudine	
LEYZOUR Adeline	
LOISON Arnaud	
MARIN Sylvie, absente excusée	

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

NOBLET-BOUGOUIN Marielle	
OUVRARD François	
POURIAS Sébastien, absent excusé	
RICHARD Christophe	
ROUET Annie	
SEZESTRE Paul	
SORIN Patricia	
THIBAUD Dominique	

Certifié exécutoire par Le Maire François OUVRARD (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

(2) L'assemblée délibérante étant : Le Conseil Municipal.